

**Justificatif de CONTRAT FOURNISSEUR GMS EGALIM 2
pour le co-financement d'animation en point de vente GMS**

Pour bénéficier du co-financement d'une animation en point de vente GMS par INTERBEV Nouvelle-Aquitaine, le fournisseur et la GMS doivent prouver l'existence entre eux d'un contrat répondant aux exigences EGALIM 2. Ce document sera considéré comme preuve de contrat et est donc à signer par le magasin et le fournisseur.

Coordonnées du demandeur de l'animation :

Nom de l'entreprise :

Nom et prénom du responsable :

Fonction :

Adresse :

Tel/Mail :

Nom de la démarche viande bovine :

Date de l'animation :

Lieu de l'animation :

Nom de l'agence, de l'animateur et éleveur :

Coordonnées du magasin bénéficiant de l'animation :

Nom de magasin :

Nom et prénom du responsable :

Fonction :

Adresse :

Tel/Mail :

Coordonnées du fournisseur bénéficiant de l'animation :

Nom de l'entreprise :

Nom et prénom du responsable :

Fonction :

Adresse :

Tel/Mail :

Attestation d'engagement dans la contractualisation

Nous soussignons, (*nom du responsable et nom du magasin*) en qualité de *magasin accueillant l'animation*, et (*nom du responsable et de l'entreprise fournisseur*) en qualité de fournisseur de la viande bovine, attestons que la viande qui bénéficiera du co-financement d'une animation point de vente par INTERBEV fait bien l'objet d'un approvisionnement contractualisé dans le respect de la loi EGALIM 2. Ce contrat a été signé avant la demande de réalisation de l'animation en points de vente GMS.

Fait à, le

Magasin :
Prénom, Nom et Signature – cachet

Fournisseur :
Prénom, Nom et Signature - cachet